

**Annexes 10 : rapport d'expertise déposé le 11/11/99 par Mme WEHBI,  
ingénieur au Laboratoire d'Analyse et de Traitement du Signal  
rattaché au L.I.P.S. de LYON**

**CONCLUSIONS GENERALES :**

- 1) Nous avons reçu la cassette objet du scellé N° 6 du PV 914/87. Après avoir constaté l'intégrité de ce scellé, nous l'avons brisé en vue de l'exécution de la mission.
- 2) La face 1 de la cassette comporte notamment plusieurs séquences parlées par une voix d'homme, que nous avons référencée voix de comparaison. Il s'agit d'un enregistrement direct, effectué à vitesse standard. **C'est un seul et même homme qui s'exprime tout au long de cet enregistrement.**
- 3) La face 2 de la cassette comporte notamment plusieurs séquences parlées par une voix d'homme, que nous avons référencée voix de question. Nous avons listé toutes les paroles que nous attribuons à cette voix et qui sont exploitables en vue d'identifier ce locuteur. Il s'agit d'un enregistrement direct, effectué à vitesse standard. C'est un seul et même homme qui s'exprime tout au long de cet enregistrement.
- 4) Nous avons établi par deux méthodes d'analyse différentes que la voix du locuteur de comparaison était identique à celle du locuteur de question.
- 5) Sur la face 2, nous avons décelé à plusieurs reprises pendant les séquences parlées par le locuteur de question, des bruits de respiration particulière. **Ces bruits nous semblent être attribuables à personne autre que le locuteur de question.**

Sur une des séquences, cette respiration s'est trouvée en coïncidence temporelle avec une parole prononcée par le locuteur de question en phase expiratoire. Comme il n'est pas possible à un locuteur donné d'émettre simultanément un signal inspiratoire et un signal expiratoire, nous pouvons dire, qu'au moins pour cette séquence, **il est certain que la respiration est attribuée à une autre personne, sans pouvoir préciser son sexe ou son âge. En raison des caractéristiques fréquentielles du bruit associé à cette respiration, nous pouvons dire qu'il s'agit d'une personne présente physiquement à côté du locuteur de question.**

Aucune des analyses effectuées n'est destructive.

La signataire atteste avoir accompli personnellement les opérations constituant la présente expertise.

Clos à Ecully, le 6 octobre 1999, le scellé étant reconstitué.